



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

LANGON, le 28 juillet 2020

Madame,

Objet : demande ouverture
négociation Avenant Badge TIS
Salariés

Suite à un redressement URSSAF, afin de remplacer l'ancien système de gratuité au péage, un dispositif permettant aux salariés ASF de bénéficier d'un avantage en nature a été mis en place en 2017.

Depuis, certains préavis de grève récurrents essaient de faire croire à ces mêmes salariés qu'ils pourraient espérer retrouver l'ancien système sauf que nous savons tous que l'URSSAF nous l'interdit. L'avantage en nature reste donc à ce jour, la seule issue pragmatique.

Cependant, la convention signée en mars 2017 n'intégrait pas les nouveaux salariés, ce que les 4 organisations syndicales signataires ont toujours dénoncé...mais il fallait absolument trouver un accord. Cet avantage doit en effet pouvoir s'appliquer à tous les salariés de l'entreprise : la CFDT vous l'a encore rappelé lors de la commission de dialogue social du 24 juillet dernier, ce à quoi vous avez répondu que vous étiez prête à en discuter. Nous nous satisfaisons de cette main tendue car pour la CFDT, l'ensemble des salariés doit pouvoir bénéficier des mêmes droits et avantages.

Par ce courrier, nous vous demandons donc de bien vouloir ouvrir une négociation d'un avenant à notre accord d'entreprise relatif aux Modalités Générales de Gestion d'un Droit Préférentiel de Passage en Gare de Péage.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Fabrice BERGERY
Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF